

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_7
id. 4601

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30

Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

TARN ET GARONNE CONSEIL COLLECTIVITÉS COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2018 de Tarn-et-Garonne conseil collectivités, tel qu'il a été approuvé par

le conseil d'exploitation de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 44 345,74 € qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT :

Recettes	8 166,32 €
Dépenses	0,00 €
Déficit 2017	-5 889,32 €
Excédent d'investissement.....	2 277,00 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	416 825,30 €
Excédent 2017	95 964,58 €
Dépenses	470 721,14 €
Excédent de fonctionnement.....	42 068,74 €

La section d'investissement n'a enregistré aucune dépense et les recettes sont constituées de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 destinée à couvrir le déficit d'investissement et des opérations d'ordre.

Au niveau de la section de fonctionnement :

- les charges à caractère général (chapitre 011) ne représentent que 33 966,55 € soit 41 % des crédits inscrits. L'opération de classement et de numérisation des archives budgétisée à hauteur de 28 000 € a été reportée en 2019, d'où un faible taux de réalisation.
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 435 576,62€, soit 8 équivalents temps plein et la prise en charge d'une quote part de 2 agents mutualisés issus de la direction solidarité et promotion territoriale.

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 186 494,34€, soit 85 % de réalisation :
 - 160 959,75 € pour la continuité des anciens contrats SEMATEG
 - 21 209,95 € pour la participation aux missions sous maîtrise d'ouvrage du Département (pente d'eau de Montech, Grotte de Bruniquel, chemin de Saint-Jacques de Compostelle)
 - 4 090,35 € pour la mutualisation de la plateforme de dématérialisation des procédures d'appels d'offres avec les petites collectivités
 - 234,29 € de mutualisation du matériel de bureau avec le Département.
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 230 000 €, représentant 55 % des recettes de fonctionnement.

L'affectation des résultats de l'exercice 2018 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2019 et est identique à celle-ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de Tarn-et-Garonne conseil collectivités,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2018 du Payeur départemental concernant Tarn-et-Garonne conseil collectivités,;
- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de Tarn-et-Garonne conseil collectivités, lequel fait apparaître un excédent global de 44 345,74 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 2 277 € sera reporté au compte 001 de la section d'investissement ;
- l'excédent de fonctionnement de 42 068,74 € sera reporté au compte 002 de la section de fonctionnement.

Nombre de votants : 29

Pour : 20

Contre : /

Abstentions : 9

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC